



---

# Conduites addictives et milieu professionnel.

Rapport établi dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008. Cinq points majeurs sont mis en évidence : - les phénomènes des conduites addictives dans le monde du travail à mieux connaître et prendre en compte - les conduites addictives comme composante de la problématique santé-sécurité - la prévention comme démarche pensée et conduite par tous les acteurs de l'entreprise - la question du dépistage - les responsabilités et la protection juridique et réglementaire de chacun des acteurs

**Thème:**

France - tous produits psychoactifs [1]

**Date du document:**

Lundi Décembre 18 2006

**Visibilité du contenu de groupe:**

Use group defaults

**Résumé:**

Le Plan gouvernemental 2004-2008 de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool incite à la responsabilisation des divers acteurs du monde du travail et à l'adaptation des actions de prévention aux conditions d'emploi et de travail des personnels. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Plan Santé Travail dont il élargit le périmètre à l'ensemble des substances psychoactives. Il vise en particulier à renouveler les programmes d'action propres à réduire les accidents du travail en lien avec les consommations d'alcool, de cannabis et d'autres produits.

**Auteur(s):**

MILDT - Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies

## Lien(s) utile(s)

- [http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/datas/files/SSTFP/2009%20Conduites\\_addictives-et%20milieux%20professionnels%20MILDT.pdf](http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr/datas/files/SSTFP/2009%20Conduites_addictives-et%20milieux%20professionnels%20MILDT.pdf) [2]

[Retour à la base documentaire](#) [3]

---